

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Sarah Neumann et consorts - Accès à la culture : des activités artistiques pour tous les enfants, pendant les vacances aussi !**

**1. PREAMBULE**

La Commission thématique de la politique familiale s'est réunie le mardi 3 septembre 2019 à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Sous la présidence de Monsieur le Député Felix Stürner, elle était composée de Mesdames les Députées Claire Attinger Doepper, Céline Baux, Isabelle Freymond (en remplacement de Madame Delphine Probst), Sabine Glauser Krug, Sarah Neumann et Anne-Lise Rime, ainsi que de Messieurs les Députés Sergei Aschwanden, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Claude Glardon, Pierre-François Mottier, Werner Riesen, Maurice Treboux et Pierre Volet. Madame Myriam Romano-Malagrifa ainsi que Monsieur Axel Marion étaient excusés.

Ont aussi participé à cette séance Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) ; Monsieur Frédéric Cerchia, Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse ; Madame Nicole Minder, Cheffe du Service des affaires culturelles (SERAC) ; Monsieur Giancarlo Valceschini, Chef de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de la commission, a rédigé les notes de séance et en est sincèrement remercié.

**2. POSITION DE LA POSTULANTE**

L'auteure de la présente intervention parlementaire déclare en préambule ses intérêts en tant que Secrétaire générale de *La Manufacture*. Elle note à titre liminaire que son postulat s'inscrit dans un double objectif :

- concilier la vie familiale et la vie professionnelle des parents par le développement d'activités pour les enfants pendant leurs vacances scolaires. Ces activités, qui seraient accessibles à toutes les familles, offriraient des occupations enrichissantes pour les enfants ;
- ouvrir la possibilité de découvrir des activités artistiques nouvelles et dans des bonnes conditions. Activités à la fois connexes et complémentaires aux activités sportives, les pratiques artistiques peuvent renforcer chez l'enfant des compétences importantes, telles que l'écoute, l'affirmation de soi ou encore l'aisance relationnelle, mais également développer de nouvelles compétences propres à la pratique.

La postulante ajoute qu'il s'agit d'activités de loisirs tout en précisant que situer celles-ci dans la période extrascolaire des vacances permet de les associer à des moments de plaisir. Elle constate qu'il existe peu de camps de vacances proposant des activités artistiques, notamment en comparaison de l'offre dans le domaine sportif et ce, malgré les efforts déployés par le canton. De plus, elle estime que la pratique artistique reste une activité réservée aux classes les plus aisées et elle souhaite voir se développer le goût et la pratique d'activités culturelles à une plus large échelle.

Ce postulat s'inscrit donc résolument dans une démarche ouverte de réflexion sur un état des lieux de l'offre culturelle dans le canton et sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour favoriser son développement.

### 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

En préambule, la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) expose ce que les écoles proposent en termes de pratiques artistiques. Conformément au *Plan d'étude romand* (PER), l'école vaudoise propose des activités créatrices et manuelles, comme elle initie aux arts visuels et à la musique, permettant de développer chez l'enfant un mode d'expression, de perception et d'interprétation personnelle. Ces activités prennent un temps conséquent dans la grille horaire des enseignements et concernent tous les cycles scolaires.

A cela, elle ajoute le fait qu'un projet-pilote de médiation culturelle intitulé « Les Argonautes » est actuellement expérimenté au sein de cinq établissements scolaires<sup>1</sup>. Ce projet répond à la problématique soulevée par la postulante selon laquelle l'accès à la culture est aussi révélateur d'inégalités sociales. En effet, ce projet vise à mettre les élèves directement en relation avec la culture sans qu'elles et ils n'aient à se déplacer : tous les enfants sont ainsi initiés à la culture pendant leur parcours scolaire. La phase-pilote se déroulera jusqu'en 2022, année à partir de laquelle dix établissements supplémentaires auront l'opportunité de mettre en place un projet de médiation culturelle.

La Conseillère d'Etat évoque également les cours facultatifs gratuits et sur inscription offerts par les établissements. On y trouve, par exemple, des cours de chant, de comédie musicale, de théâtre, d'improvisation, de danse, de photographie, d'arts visuels ou encore de robotique. Cependant, elle concède qu'il n'existe pas de listes répertoriant tous ces cours.

Enfin, il est à noter que le sport et la culture sont des domaines traités séparément par la Confédération dans la mesure où, si le premier est soutenu par le fonds *Jeunesse+Sport* (J+S), le second ne l'est que dans des proportions réduites avec le fonds *Jeunesse et Musique* (J+M).

En guise de complément, le Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse indique que le soutien extrascolaire du canton est subsidiaire à celui des communes en vertu de la Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ). Le canton peut également fournir un appui méthodologique et financier avec un budget annuel de CHF 100'000.-, le financement maximal par projet s'élevant à CHF 10'000.-. Il précise que la moitié des projets soutenus appartiennent au domaine culturel à l'instar de courts-métrages, de festivals, de concerts ou d'expositions. En outre, une brochure destinée aux professionnel-le-s et aux jeunes a été élaborée et indique les différents domaines soutenus.

Ses propos sont illustrés à l'aide de plusieurs exemples concrets d'initiatives de jeunes qui administrent eux-mêmes leurs projets ou les gèrent en collaboration avec les autorités communales. Le canton participe en fournissant une aide financière, mais également une aide méthodologique avec le financement du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) qui accompagne les jeunes dans la concrétisation de leur(s) projet(s).

Il évoque aussi le *Passeport Vacances* qui offre de multiples activités aux jeunes, dont 25% dans le domaine culturel, plus particulièrement à Lausanne. Cette offre répond aux besoins des nouvelles constellations familiales qui privilégient souvent les activités « à la carte » plutôt que les camps de vacances prolongés.

En outre, les centres d'animation de jeunesse permettent aux jeunes de participer à des visites et à des camps culturels ou de développer des projets participatifs avec l'aide d'animateurs socioculturels formés à la Haute école de travail social (HETS), tels que des courts-métrages ou encore des émissions de radio diffusées via internet (*webradios*). Par ailleurs, le Délégué cantonal souligne encore l'existence de conventions signées entre certaines communes et des groupes de musique pour que ceux-ci aient accès à des abris de protection civile comme locaux de répétition.

Enfin, il mentionne que l'*Espace des inventions*, sis à la Vallée de la Jeunesse, organise des expositions culturelles interactives pour les enfants les plus jeunes.

---

<sup>1</sup> [Les Argonautes, leviers de la médiation culturelle à l'école](#), site web de l'Etat de Vaud

#### 4. DISCUSSION GENERALE

Un premier commissaire estime que les offres dans le domaine culturel sont nombreuses et diversifiées dans le canton et, à titre de comparaison, précise que sur la Riviera vaudoise le montant dévolu au sport est de CHF 7.- par habitant, alors qu'il atteint CHF 60.- pour la culture. En qualité de président du *Vevey Natation Riviera*, il précise que sur un budget annuel de CHF 700'000.- les subventions ne représentent que CHF 35'000.-.

Une autre commissaire, au demeurant Déléguée à la politique familiale de la Ville de Lausanne, se déclare positivement surprise par les nombreuses prestations culturelles déjà offertes et présentées. Dès lors, elle suggère de mettre en place une meilleure communication et diffusion de l'information au sein des différents services et organismes concernés.

Dans un autre ordre d'idées, un intervenant évoque le désintérêt manifeste, en particulier chez les jeunes, à s'engager dans les sociétés locales. Lui aussi considère que le nombre d'offres culturelles est suffisant et qu'il n'est pas nécessaire d'en proposer de nouvelles pendant les vacances, d'autant plus que ces dernières seraient faites pour offrir une certaine liberté aux enfants et à leurs parents. Par conséquent, il suggère d'amender le postulat pour ne conserver que la demande de recensement des offres existantes, tout en soutenant que le reste du postulat aurait dû, ou devrait, faire l'objet d'une motion.

Pour bien préciser la teneur de la discussion, la Cheffe du DFJC revient sur la grille horaire par matière et rappelle que 22% (6 périodes) du temps scolaire est attribué aux activités culturelles contre 11% (3 périodes) aux activités sportives : le programme J+S est donc un moyen pour compenser cet écart. D'autre part, elle ajoute qu'il serait difficile de cartographier l'offre culturelle à l'échelle du canton, car les communes sont libres de déployer et de modifier leurs offres comme elles le souhaitent, le canton n'occupant donc qu'une position subsidiaire. Une réactualisation constante serait donc nécessaire et quasiment irréalisable. A ce titre, il est précisé que les communes communiquent d'ores et déjà au sujet de leurs offres culturelles à l'intention de leurs habitant-e-s.

En écho aux remarques du troisième intervenant, la postulante répète que son texte ne tient pas à imposer des mesures contraignantes, mais à proposer des pistes de réflexion, raison pour laquelle elle a choisi de recourir à ce type d'intervention parlementaire. Au demeurant, bien qu'elle se félicite des offres culturelles déjà existantes, elle souhaite attirer l'attention sur le fait que durant certaines périodes de vacances scolaires, il peut être difficile pour les parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. Par conséquent, elle souhaiterait davantage d'informations sur les offres extrascolaires.

Globalement, une autre commissaire exprime sa satisfaction quant aux nombreuses informations fournies au cours de la séance de commission et estime que le rapport établi par le Président sera suffisant pour répondre aux questions soulevées. En conséquence, elle ne soutiendra pas le renvoi du postulat au Conseil d'Etat. Elle considère que le canton investit d'ores et déjà de manière importante dans les camps organisés ainsi que dans le temps extrascolaire, notamment dans la garde après l'école, et qu'il n'est donc pas de sa responsabilité de prendre en charge les enfants pendant les vacances. Enfin, elle rappelle également que les communes transmettent des brochures d'information de qualité aux écoles.

Contrairement à cet avis, une cinquième commissaire recommandera, elle, la prise en considération de ce postulat, car elle constate qu'en tant que parent exerçant une activité lucrative il est parfois difficile d'organiser les vacances de ses enfants. Par conséquent, elle apprécierait le fait que bon nombre d'informations soient centralisées, par exemple, sous la forme d'un site web.

A cet égard, le Chef de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) note que les offres reposent sur des propositions locales ou régionales et émet l'idée que les écoles pourraient servir de vecteur de communication privilégié des offres proposées.

A la représentante de l'exécutif cantonal de réitérer qu'il est difficile pour le canton de cartographier les activités proposées par les communes, mais d'estimer que les écoles seraient des relais appropriés pour transmettre les informations y relatives. En complément, elle évoque une étude récente qui démontre que Vaud est le canton romand qui dispose du plus grand nombre d'organismes proposant des activités de vacances pour les enfants et les adolescent-e-s.

En matière de sources d'information accessibles, le Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse mentionne le site web *loisirs.ch*<sup>2</sup> ainsi que celui du *Groupe romand des activités de jeunesse* (GRAJ)<sup>3</sup>, lequel recense d'ores et déjà plusieurs offres et met à disposition un moteur de recherche en fonction de l'âge de l'enfant, de son lieu de résidence ou de l'activité souhaitée. Il ajoute que le canton finance également un service de formation destiné à des monitrices et moniteurs, comme à des responsables de camps, à savoir la *Formation Jeunesse Extrascolaire* (FORJE).

Revenant sur la comparaison opérée par la Cheffe du DFJC quant au temps destiné à la culture et au sport dans le cadre scolaire, un sixième commissaire dit ne pas vouloir soutenir le renvoi du présent postulat au Conseil d'Etat. De fait, il rappelle que les plages-horaires attribuées au sport, en plus d'être courtes, ne sont pas systématiquement respectées. Par ailleurs, il reconnaît que les informations relatives aux offres culturelles mériteraient d'être mieux organisées, mais il souligne également que toutes les familles, indépendamment de leur(s) revenu(s), ont accès à des moteurs de recherche sur le web, tel que celui de *Google*, afin de dénicher des activités pour leurs enfants.

Pour la postulante, le point central de son objet porte bien sur les activités extrascolaires pendant les vacances, ce qui est différent de l'offre scolaire évoquée précédemment. De plus, elle juge que le site internet du GRAJ est désuet et peu adéquat pour y trouver des activités.

En sa qualité de membre d'un exécutif communal, un autre commissaire constate que les politiques publiques des communes jouent un rôle important dans le développement des activités culturelles. Par conséquent, il considère qu'il serait pertinent d'agir auprès des responsables régionaux, afin de les sensibiliser à l'importance de ces activités, les communes n'étant pas égales en termes de quantités d'offres proposées. Corollairement, il souligne l'intérêt des conseils d'établissement comme lieux d'échange et de réflexion pertinents autour de la politique culturelle communale.

En résumé, la seconde intervenante observe qu'il existe un déficit dans la transmission des informations relatives aux activités, que ce soit par le biais du site du GRAJ ou au moyen des informations communiquées par les communes. A ce titre, elle estime que la problématique de la transmission de l'information devrait être au cœur des préoccupations.

Poursuivant cette réflexion, la Cheffe du département évoque l'idée d'inciter les directions des écoles à demander aux communes de recenser leurs activités. Néanmoins, elle souhaite rendre attentif au fait que si les communes ne parviennent pas à effectuer ce travail de recensement à leur échelle, il sera d'autant plus difficile de le faire à l'échelle cantonale.

Eu égard aux différentes formes de pratiques artistiques, une dernière commissaire tient à distinguer pratique artistique scolaire évaluée et pratique hors cadre scolaire laissant, selon elle, une plus grande liberté d'expression. Par ailleurs, elle considère que les communes plus petites, qui dépendent des sensibilités sportives ou culturelles de leur municipalité, devraient être encouragées à mettre en place des structures pour accueillir les initiatives sportives ou culturelles des résident-e-s.

Afin de clarifier le cadre scolaire, la Cheffe de département fait remarquer que l'évaluation des matières artistiques n'est pas sommative : celle-ci ne péjore donc pas les résultats globaux des élèves et vise avant tout à développer leur créativité. S'agissant des encouragements, elle ajoute que les communes pourraient percevoir les incitations cantonales comme une volonté de limiter leur autonomie, de même que la cartographie cantonale des activités proposées pourrait être vue comme une tentative de circonscrire leurs actions.

La Conseillère d'Etat estime donc qu'il serait pertinent de poursuivre les efforts entrepris actuellement dans la consolidation des activités culturelles hors bâtiments scolaires, avec potentiellement la mise en place d'un catalogue des activités disponibles triées par cycle. Elle suggère également d'envoyer une note aux établissements scolaires et ce, afin de demander aux communes de recenser les activités qu'elles proposent et d'inciter le GRAJ à mettre à jour son site web.

---

<sup>2</sup> [Loisirs.ch: Le portail romand des loisirs pour toute la famille](http://loisirs.ch)

<sup>3</sup> [Groupe romand des activités de jeunesse](http://groupe-romand-ja.ch)

A ce propos, le Délégué à la jeunesse spécifie que cette page web sera fermée d'ici la fin de l'année et mentionne le fait que le *Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse (GLAJ)*, qui coordonne le site web, prévoit l'ouverture d'une nouvelle plateforme en 2020, en vue de recenser les activités proposées pendant les vacances.

En conclusion, le Président pointe la fracture géographique entre, d'un côté, les centres urbains aux offres nombreuses et diversifiées, et, de l'autre, la périphérie qui ne peut souvent offrir des activités qu'à l'aide de bénévoles avec des moyens financiers limités. Lors de la révision de la LSAJ, il conviendra de garder à l'esprit cet état de fait en essayant d'en diminuer les retombées trop discriminantes.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 4 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.*

Moudon, le 15 octobre 2019.

*Le rapporteur :  
(Signé) Felix Stürner*